## Fiche- synthèse Période de commentaires – Jeudi le 25 octobre – MONTREAL

Intervenant	Commentaires ou questions
Intervenant 1	Ça pris 40 ans pour Henri-Bourassa, là pour la A 25 cela fait 30 ans qu'on a parle, alors je trouve ça bien correct.
	Les informations qu'on a reçues sont intéressantes.
	Il y a beaucoup de gens qui se plaignent, (coût, bruit, etc.) mais à un moment donné il faut que le projet se fasse et qu'on doive payer pour cela.
Intervenant 2	Je trouve que c'est un beau projet.
	Avec ce PPP (qui est le premier du genre au Québec), je crois que c'est l'opportunité d'avoir quelque chose de beau, de viable et à long terme. Je m'attends à ce qu'on ait droit à des technologies de pointe (conception, sécurité, éclairage, etc.) pour ce projet, d'autant plus que c'est un projet qui sera très bénéfique au privé (profit élevé). Je compte sur vous pour être impressionné par la réalisation, alors impressionnezmoi!
Intervenant 3	Je pense que ce qui aurait surtout dû être discuté ce soir, c'est la sécurité, il y a beaucoup d'entrées et de sorties proches dans la zone du projet, des raccordements qui seront faits, beaucoup de courbes, etc. La sécurité routière est importante, il faut éviter de reproduire le cas de l'échangeur 13.
Intervenant 4	Je suis déçu que la Ville de Montréal ne participe pas à la consultation de ce soir. C'est décevant pour nous les citoyens que la Ville ne s'implique pas davantage.

Un dernier tour de salle est fait pour inviter les participants à faire un commentaire ou poser une dernière question. Vu que personne d'autre ne se manifeste, l'animatrice donne la parole à M. Lacombe pour la conclusion. Celui-ci rassure une fois de plus les participants sur le fait que le projet sera mené dans les meilleures conditions.

L'entretien à long terme de l'autoroute sera assuré.

Sur les mesures d'atténuation du bruit, pourquoi avoir limité la période de suivi à 5 ans? Cela est dû au fait qu'au bout de 5 ans, la circulation sur l'autoroute aura atteint les 68 000 véhicules par jour et on estime que ce taux est le plafond atteint. Après les 5 ans , ce taux ne changera pas, au mieux il diminuera ce qui entrainera une amélioration de la situation au fur et à mesure.

Sur les mesures préventives lors de dynamitage durant les travaux de construction : cela sera fait en respectant les normes.

Le pavage des voies de circulation sera fait d'asphalte et non de béton, ce qui est moins bruyant.

Pour ce qui est des joints, ce ne sera pas comme sur le boulevard Métropolitain, il y aura un seul joint.

Concernant l'écoterritoire, ce n'est pas du ressort de Concession A 25 mais bien de celui de la Ville de Montréal.

Pour le pont vert, c'est nous qui en avons suggéré l'idée et qui payons pour mais nous n'en assurons pas l'entretien.

Sur la piste multifonctionnelle, il ressort au cours de la présente consultation que la sécurité est la principale préoccupation; soyez assurés que ce sera pris en compte, également les propositions telles que l'installation de belvédères, etc. seront considérées.

Pour revenir au commentaire qui a été fait sur le PPP, en effet c'est le 1<sup>er</sup> du genre au Québec et nous allons travailler dans le sens de donner un service impeccable à la population.

Rappel sur la possibilité pour les participants de déposer des mémoires, recevables au plus tard le 8 novembre 2007.

Rappel sur les moyens d'accès aux informations : site web, téléphone, poste, etc.